

Pouvoir d'emprunt—Loi

la moitié de cette augmentation à l'habitation et à l'assainissement de l'environnement, et l'autre moitié à l'agriculture, il aurait l'appui de tous les députés et de l'ensemble des Canadiens. Chacun de nous sait qu'il faut collaborer - cela s'appelle le fédéralisme coopératif - et payer sa quote-part s'il veut vivre dans un pays où les citoyens sont traités avec justice et équité.

M. le Président: Y a-t-il des questions ou des observations? La parole est à la députée de Trinity (M^{lle} Nicholson).

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, lorsque l'on représente une circonscription urbaine, il est toujours intéressant de se faire expliquer les problèmes de la région productrice de blé par un collègue d'expérience qui la connaît, qui la représente admirablement et qui comprend ses problèmes. Je voudrais demander au député qui, en fait, a proposé des dépenses gouvernementales supplémentaires, s'il serait en faveur d'une émission d'obligations pour les agriculteurs en difficulté en ce moment; par exemple ces obligations agricoles qui faisaient partie de la plate-forme électorale des conservateurs lors des dernières élections.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je remercie la députée de ses compliments, mais je dois dire cependant que cela me gêne toujours un peu. Lorsque cela vient d'un conservateur ou d'un libéral, je me demande immédiatement quelle gaffe j'ai faite. Même chose lorsque le *Leader Post* rédige un éditorial qui m'est favorable. Je remercie néanmoins la députée de ses remarques. Je ne connais pas grand-chose de ces obligations agricoles. Je suppose que c'était quelque tentative désespérée, un dernier effort présenté comme une solution au secteur agricole. Elles ne feraient rien de plus que d'accroître le coût de la dette du gouvernement, lequel le reporterait sur les contribuables sans avoir réellement résolu le problème de la stabilité des revenus agricoles, ni les avoir portés à un niveau raisonnable. Je ne dis pas que j'y suis opposé. Si elles étaient présentées dans le cadre d'une mesure législative concrète, mes collègues et moi-même—mon collègue de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse) est beaucoup mieux qualifié que moi—serions prêts à voir la question d'un oeil favorable et à l'étudier avec objectivité. Je ne peux pas promettre que nous serions d'accord. Si elles contribuaient à aider le secteur agricole, elles seraient acceptables. Mais c'est un peu un aspect accessoire qui ne s'attaquerait pas au problème de la stabilité des revenus que j'ai mentionné ni à celui de la concurrence avec les producteurs de céréales étrangers; à quoi serviraient-elles?

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, il semble évident que les députés qui représentent le centre du Canada devraient se préoccuper bien davantage maintenant qu'à tout autre moment des difficultés qu'éprouvent les céréaliers, car très manifestement les pressions internationales n'ont jamais été aussi fortes depuis de nombreuses années. Compte tenu de cela, le député a-t-il une solution à nous proposer pour rendre les Canadiens en général plus conscients de la nécessité d'assurer un partage plus équitable des richesses, et peut-être des programmes correctifs à nous proposer pour les Canadiens de l'Ouest?

M. Benjamin: Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question intéressante. Je pensais que nous avions fait des progrès à cet égard. Le leader parlementaire du gouvernement

doit également reconnaître que, pendant le débat sur la suppression du tarif du Pas-du-Nid-de-Corbeau, j'ai eu le grand plaisir de voir que les députés de mon parti, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario ont pris la parole à deux, trois, et quatre reprises pour défendre ce tarif au nom des producteurs céréaliers de l'Ouest et que des députés conservateurs de l'Est et de l'Ouest en ont fait autant. Je sais que certains ministériels nous approuvaient à l'époque. Je suis convaincu que jamais il ne viendrait à l'esprit des habitants du centre de Toronto, de Montréal ou de Vancouver de s'opposer à toute mesure qui assurerait un traitement équitable à leurs concitoyens dans d'autres régions du pays. Nous ne nous y sommes jamais opposés. S'il est une chose qui a permis au Canada de tourner aussi rondement, c'est bien le fait que nous avons à diverses reprises par le biais de divers programmes et mesures législatives mis sur pied des régimes spéciaux qui tenaient compte de la géographie de notre pays, de son climat et de ses régions sous l'angle à la fois démographique ainsi que de la production et de la fabrication des biens et produits. Qu'il s'agisse de subventions au transport ou de programmes de tout genre dans d'autres sphères de l'activité économique, ils étaient conçus de manière à non seulement assurer l'unité de la nation, mais aussi à nous permettre de soutenir la concurrence internationale. C'est pourquoi je propose un versement d'appoint pour le grain, et de temps à autre peut-être pour le maïs, les haricots, le poisson, l'orge, le bétail, les poulets ou n'importe quel autre secteur où nos concurrents internationaux nous livrent une concurrence déloyale. Il est tout à fait injuste de demander à nos producteurs agricoles de concurrencer le Trésor de ces pays. Ils sont tout à fait disposés à livrer concurrence aux agriculteurs d'autres pays. Des dizaines de milliers d'agriculteurs canadiens sont plus qu'efficaces. Ils savent comment produire. Ce sont les meilleurs du monde. Cependant, lorsqu'ils sont victimes des Trésors publics d'autres pays ou de consortiums, il incombe au Canada de combler la différence, afin qu'ils puissent être à armes égales, comme diraient les conservateurs.

• (1500)

M. le Président: Des questions et des observations?

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

LA BAISSÉ DES PRIX DU GRAIN—DÉCISION DU PRÉSIDENT

M. le Président: Avant de reprendre le débat, un peu plus tôt aujourd'hui, le député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse) a demandé un débat d'urgence en vertu de l'article 29 du Règlement. J'ai réservé ma décision jusqu'à maintenant. Je suis prêt à la rendre.

Les députés ne sont pas sans savoir que le 26 mars dernier, la Chambre a adopté, par consentement unanime, un ordre en vue de créer un comité spécial chargé d'examiner la question de l'établissement des prix du blé domestique et de ses produits, doté de pouvoirs d'une grande portée et chargé de faire rapport à la Chambre au plus tard le vendredi 9 mai 1986. Les députés savent également qu'on a décidé hier de la composition de ce comité et qu'il s'organise aujourd'hui.